

## **RÉUNION DU CONSEIL 1 AOÛT 2022**

Lundi, le 1<sup>er</sup> jour du mois d'août 2022, une séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Prosper-de-Champlain est tenue à la salle Honoré-Lacerte (371, rue de l'Église, Saint-Prosper-de-Champlain), à compter de 19 heures, à laquelle sont présents :

Mme Chantal Dansereau, conseillère;  
Mme France Bédard, mairesse;  
Mme Géraldine Catherine Plante-Desbiens, conseillère;  
Mme Line Toupin, conseillère;  
M. Patrice Moore, conseiller;

Est absente :

Mme Amélie Caron, conseillère;

Siège n° 1 vacant.

Formant quorum sous la présidence de la mairesse France Bédard.

### **ASSISTAIT ÉGALEMENT À LA RÉUNION**

La directrice générale et greffière-trésorière, Mme Sandra Turcotte.

#### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

#### **2. PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Présentation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance régulière du 4 juillet 2022
4. Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 juillet 2022
5. Approbation des comptes et salaires
6. Affaires nouvelles
  - 6.1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
  - 6.2. SÉCURITÉ PUBLIQUE
  - 6.3. TRANSPORT
    - a) Programme d'aide à la voirie locale - volet projets particuliers d'amélioration
  - 6.4. HYGIÈNE DU MILIEU
  - 6.5. AMÉNAGEMENT ET URBANISME
  - 6.6. LOISIR ET CULTURE
  - 6.7. AUTRES
  - 6.8. CORRESPONDANCES
  - 6.9. Compte-rendu des dossiers
  - 6.10. Compte-rendu de la Mairesse concernant la dernière réunion de la MRC des Chenaux
  - 6.11. Autres questions relatives aux sujets de la séance
  - 6.12. Période de questions diverses
  - 6.13. Clôture de la séance

**2022-08-104**

**3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 4 JUILLET 2022**

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil ont reçu, au moins 72 heures avant la présente séance, le procès-verbal de la séance régulière tenue le 4 juillet 2022 et que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture durant la séance actuelle;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Patrice Moore et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 4 juillet 2022.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

**2022-08-105**

**4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 JUILLET 2022**

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil ont reçu, au moins 72 heures avant la présente séance, le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 11 juillet 2022 et que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture durant la séance actuelle;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Géraldine Catherine Plante-Desbiens et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 juillet 2022.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

**2022-08-106**

**5. APPROBATION DES COMPTES ET SALAIRES**

Il est proposé par Line Toupin et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE les comptes et salaires suivants soient approuvés : les chèques portant les numéros 11950 et 11951 pour le mois de juillet au montant de 3500,00 \$. Les prélèvements portant les numéros 3182 à 3202, pour une somme globale de 28 371,82 \$. Les comptes à payer portant les numéros 11952 à 11987 inclusivement et totalisant la somme de 57 960,33 \$. Les salaires au montant de 32 708.87 \$. Les listes sont conservées aux archives de la Municipalité, dans un cahier spécial prévu à cet effet comme faisant partie intégrante du présent procès-verbal.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

**6. AFFAIRES NOUVELLES**

**6.1 ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**6.2 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**6.3 TRANSPORT**

2022-08-107

6.3.a) **PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION**

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance des modalités d'application du volet projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2022** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Chantal Dansereau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE le Conseil municipal de Saint-Prosper-de-Champlain approuve les dépenses d'un montant de 15 790 \$, relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

6.4 **HYGIÈNE DU MILIEU**

6.5 **AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

6.6 **LOISIR ET CULTURE**

6.7 **AUTRES**

6.8 **CORRESPONDANCES**

6.9 **COMPTE-RENDU DES DOSSIERS**

6.10 **COMPTE-RENDU DE LA MAIRESSE CONCERNANT LA  
DERNIÈRE RÉUNION DE LA MRC DES CHENAUX**

6.11 **AUTRES QUESTIONS RELATIVES AUX SUJETS DE LA  
SÉANCE**

6.12 **PÉRIODE DE QUESTIONS DIVERSES**

**2022-08-108**

6.13 **CLOTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Chantal Dansereau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

De clore la séance à 19 h 33.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

En signant ce procès-verbal, le maire atteste qu'il est réputé avoir signé toutes les résolutions de ce procès-verbal.

---

France Bédard  
Mairesse

---

Sandra Turcotte, directrice  
générale et greffière-trésorière